

AVIS N° AV-2022-003

Evénement

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

- OBJET DE L'AVIS

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

- REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.3.49.

Il a été décidé ce qui suit :

- CONTENU DE L'AVIS

ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du 01/07/2021 au 31/12/2021, la répartition des instruments financiers, par cycles de négociation, s'est présenté comme suit :

Instruments cotés selon le cycle de négociation en continu	
AFRIQUIA GAZ	ITISSALAT AL-MAGHRIB
AFMA	JET CONTRACTORS
AFRIC INDUSTRIES SA	LABEL VIE
ALLIANCES	LAFARGE HOLCIM MAROC
ALUMINIUM DU MAROC	LESIEUR CRISTAL
ATLANTASANAD	LYDEC
ATTIJARIWAFABANK	MANAGEM
AUTO HALL	MED PAPER
ARADEI CAPITAL	MICRODATA
BCP	MINIERE TOUISSIT
BANK OF AFRICA	MUTANDIS SCA
BMCI	RESIDENCE DAR SAADA
CARTIER SAADA	RISMA
CIH	SALAFIN

CIMENTS DU MAROC	SMI
COLORADO	SNEP
COSUMAR	SOSEP-MARSA MAROC
CTM	SONASID
DELTA HOLDING	SOTHEMA
DELATTRE LEVEVIER MAROC	STOKVIS NORD AFRIQUE
DISWAY	STROC INDUSTRIE
DOUJA PROM ADDOHA	TAQA MOROCO
ENNAKL	TOTALENERGY MARKETING MAROC
FENNIE BROSSETTE	TGCC S.A.*
HPS	WAFASSURANCE
IB MAROC.COM	
IMMORENTE INVEST	
INVOLYS	

*

Nouvellement introduite le 16/12/2021

Instruments cotés selon le cycle de négociation au fixing	
AGMA	MAROC LEASING
AUTO NEJMA	OULMES
BALIMA	PROMOPHARM S.A.
CENTRALE DANONE	REALISATIONS MECANIQUES
CDM	REBAB COMPANY
DARI COUSPATE	M2M Group
DIAC SALAF	S.M.MONETIQUES
EQDOM	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC
MAGHREB OXYGENE	SAMIR
MAGHREBAIL	SAHAM ASSURANCE
	TIMAR
	UNIMER
	ZELLIDJA S.A.

ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis N°080/21.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avis entrent en vigueur à partir du 17/01/2022.